

Afin d'éviter que votre demande soit refusée par le Centre d'Expertise et de Ressources Titres (CERT), merci de présenter une photo conforme aux documents officiels :

Photos de moins de 6 mois.
Pas de photo d'école pour les enfants.
Enlever tous vos accessoires (bijoux, barrettes, bandeau, lunettes...)

Pour information : la mairie est équipée d'un photomaton (CB acceptée - 5 € les 4 photos)



Passeport et Carte nationale d'identité

1

PRÉ-DEMANDE A REMPLIR EN LIGNE

Pour un rendez-vous plus rapide et plus efficace, il est vivement recommandé d'avoir fait sa pré-demande en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS)

www.passeport.ants.gouv.fr

Cette démarche est totalement gratuite.

2

PRISE DE RENDEZ-VOUS OBLIGATOIRE

Vous pouvez prendre rendez-vous : sur notre site www.ville-lemalesherbois.fr à la rubrique « mes démarches en ligne ».

En mairie aux jours et horaires d'ouverture.

Par téléphone au 02 38 34 50 44.

3

DEPOT DU DOSSIER COMPLET

Lors de votre rendez-vous, la présence du demandeur majeur ou mineur est **OBLIGATOIRE**. Les mineurs doivent être accompagnés de leur représentant légal muni de sa carte d'identité.

Il est impératif de vous munir de **TOUS LES DOCUMENTS** demandés le jour de votre rendez-vous, sinon ce dernier devra être **REPORTÉ**.



PHOTOS CONFORMES

DOCUMENTS OFFICIELS

CONSIGNES À RESPECTER



1. VÉRIFIEZ LA PROPRETÉ DE LA VITRE
2. TENEZ-VOUS DROIT
3. VISAGE DÉCOUVERT
Pas de mèche sur le front - oreilles et cou dégagés



NON

OUI

4. TÊTE NUE
Pas de chapeau, serre-tête ou barrette



NON

OUI

5. LES CHEVEUX NE DOIVENT PAS SORTIR DU CADRE



NON

OUI

6. PAS D'ACCESSOIRES
Pas de lunettes, boucles d'oreilles ou piercing



NON

OUI

7. VISAGE DE FACE, YEUX OUVERTS, DANS L'OVALE du menton au sommet du crâne



NON

OUI

8. REGARDEZ DEVANT VOUS SANS SOURIRE
Bouche fermée, visage neutre



NON

OUI

9. APPORTEZ LA PLANCHE COMPLÈTE À VOTRE MAIRIE



Pièces à fournir pour les personnes majeures (+ 18 ans)

PREMIÈRE DEMANDE OU RENOUELEMENT

- Acte de naissance de moins de 3 mois (demande à la mairie de votre lieu de naissance) ou justificatif de nationalité française (suite à naturalisation).
- Ancien titre d'identité à renouveler.
- Photos d'identité de moins de 6 mois (voir au dos).
- Votre pré-demande.
- Justificatif de domicile d'un an. Au nom du demandeur, en original (de moins d'un an).
- **Timbre fiscal de 86 € pour les demandes de passeport UNIQUEMENT.**

Toute personne hébergée chez une tierce personne : Justificatif de domicile d'un an + pièce d'identité **originale** + attestation sur l'honneur de l'hébergement

Si personne sous tutelle ou curatelle, merci de nous contacter au **02 38 34 85 36.**

PERTE OU VOL

- Acte de naissance de moins de 3 mois (demande à la mairie de votre lieu de naissance).
- Photos d'identité de moins de 6 mois (voir au dos).
- Votre pré-demande.
- Timbre fiscal de 86 € pour les demandes de passeport.
- Timbre fiscal de 25 € pour les demandes de carte d'identité.
- Justificatif de domicile d'un an au nom du demandeur, en original (de moins d'un an).
- Déclaration de vol (établie en gendarmerie ou commissariat).
- Déclaration de perte (établie en mairie).

Pièces à fournir pour les personnes mineures (- 18 ans)

PREMIÈRE DEMANDE OU RENOUELEMENT

- Acte de naissance de moins de 3 mois (demande à la mairie de votre lieu de naissance) ou justificatif de nationalité française (suite à naturalisation).
- Ancien titre d'identité à renouveler.
- Photos d'identité de moins de 6 mois (voir au dos).
- Votre pré-demande.
- Justificatif de domicile d'un an du représentant légal, en original (de moins d'un an).
- Titre d'identité en original des représentants légaux.
- Livret de famille.
- Autorisation du représentant légal (non présent lors du rendez-vous) et titre d'identité en original.
- **Timbre fiscal de 17 € (de 0 à 14 ans) ou 42 € (de 15 à 17 ans) pour les demandes de passeport UNIQUEMENT.**

PERTE OU VOL

- Acte de naissance de moins de 3 mois (demande à la mairie de votre lieu de naissance) ou justificatif de nationalité française (suite à naturalisation).
- Photos d'identité de moins de 6 mois (voir au dos).
- Votre pré-demande.
- Déclaration de vol (établie en gendarmerie ou commissariat).
- Justificatif de domicile d'un an du représentant légal, en original (de moins d'un an).
- Titre d'identité en original des représentants légaux.
- Livret de famille.
- Autorisation du représentant légal (non présent lors du rendez-vous) et titre d'identité en original.
- **Timbre fiscal de 25 € pour les demandes de carte d'identité UNIQUEMENT.**
- **Timbre fiscal de 17 € (de 0 à 14 ans) ou 42 € (de 15 à 17 ans) pour les demandes de passeport UNIQUEMENT.**